

ATELIER SUR L'ACTUALISATION DES PLANS NATIONAUX DE MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION DE STOCKHOLM

Ouali «particulièrement préoccupé»

Le Centre national des technologies de production plus propre (CNTPP), en collaboration avec l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ), a organisé, hier à Alger, un atelier sur l'actualisation des Plans nationaux de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les nouveaux polluants organiques persistants (POP's). Ce sont des produits chimiques organiques, toxiques pour l'homme et l'environnement et qui se concentrent dans la chaîne alimentaire.

Younès Djama - Alger (Le Soir)
- Selon les spécialistes, ces substances font preuve de persistance sur une longue période et se propagent sur de longues distances.

A ce jour, la convention de Stockholm a interdit aux parties signataires la production et l'utilisation de 26 produits chimiques ayant le caractère «de polluants organiques et persistants, sauf dérogation spécifique pour certains produits dont les substituts ne donnent pas le même résultat lors de son utilisation.

Afin d'assister les parties, dont

l'Algérie, à mettre en œuvre les exigences de la convention, la 2^e conférence des parties de la Convention de Stockholm, tenue du 1^{er} au 5 mai 2006, à Genève en Suisse, a décidé de la création de centres régionaux de cette convention et a fixé des critères de sélection.

En 2008, le ministre chargé de l'Environnement a décidé de désigner le CNTPP pour servir de centre régional et transmettre par le biais du ministère des Affaires étrangères au secrétariat de la convention un rapport expliquant sa position sur les éléments se

rapportant aux critères de sélection des centres régionaux de la convention. Ainsi, la candidature du CNTPP pour servir de Centre régional a été examinée lors de la 4^e conférence des parties à la convention tenue à Genève du 4 au 9 mai 2009, le CNTPP a été désigné comme Centre régional de la convention de Stockholm pour 2 années (2009 et 2010).

Ensuite, la 5^e conférence des parties a évalué les activités du CNTPP sur la base de critères définis et a décidé de le confirmer dans sa mission de centre régional pour une période de quatre années allant de 2011 à 2015.

En avril 2015, la 7^e conférence des parties à la convention de Stockholm a décidé de reconduire le CNTPP en tant que Centre régional de la convention pour un 2^e mandat allant de 2016 à 2019. Dans son allocution, le ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, Abdelkader Ouali,

a indiqué que l'empreinte des produits chimiques se retrouve aujourd'hui dans tous les être vivants, y compris les humains, ajoutant que les polluants organiques persistants, objet de la rencontre, sont particulièrement préoccupants. «Bien que ces produits aient contribué à notre bien-être général, une exposition (à ces produits) peut également causer de sérieux problèmes de santé», souligne Ouali. Ces polluants se trouvent dans de nombreux produits : pesticides, additifs pour peinture, fluides caloporteurs, transformateurs, mastics et matières plastiques.

Le ministre a rappelé qu'afin de s'acquitter de ses obligations vis-à-vis de la convention de Stockholm, l'Algérie a ratifié par décret présidentiel le 7 juin 2006 ladite convention. Elle a transmis son premier plan national de mise en œuvre (PNM) en 2007 soit une année avant les délais prévus.

Y. D.

LE VILLAGE D'AOURIR ET LA MAISON DU COLONEL SI SADEK **AU CŒUR DE L'HISTOIRE**

UN JOUR
un site



Le village d'Aourir, situé dans la commune d'Ifigha (daïra d'Azazga), témoin de l'architecture vernaculaire et du savoir-faire local, et la maison natale du colonel Si Sadek, de son vrai nom Slimane Dehiles (1920-2011), située au village d'Aït Berdjel, dans la commune des Ouadhias, ont été récemment proposés au classement comme patrimoine national culturel et historique. Le village d'Aourir, dont le périmètre de classement s'étend sur une superficie de 7,6 hectares, «fut la première capitale des Aït El Kadi, fondateurs du royaume de Koukou. En 1632, Hend Oul Kadi, fils d'Amar Oul Kadi, successeur du trône de son père, préféra reprendre Aourir comme capitale de son gouvernement. S'agissant de la maison du colonel de la Révolution, Si Sadek, d'une architecture traditionnelle kabyle, celle-ci est d'une superficie de 88 m² et constituée d'un sous-sol et d'un rez-de-chaussée avec une cour. Inhabitée depuis 1983, elle s'est dégradée. En septembre 2013, le neveu du colonel, en l'occurrence Dehiles Mouloud, y a effectué quelques travaux de restauration (réparation de la toiture, renouvellement de la conduite d'eau potable et réparation de l'assainissement entre autres). Son état de conservation est moyen, selon le dossier de classement communiqué par la direction de la culture.

الوزارة تلزم المؤسسات الصناعية بتعيين مندوب للبيئة

غلق مجمع "تونيك" لدواع بيئية لمدة 30 يوما

قررت وزارة الموارد المائية والبيئة، غلق مجمع "تونيك" للصناعات الورقية الكائن بتيبازة لمدة شهر كإجراء عقابي لعدم التزامه بالقوانين المتعلقة بحماية الساحل والبيئة، في انتظار عقوبات أخرى ستطال المجمع مطلع العام القادم ما لم يلتزم بتوفير التجهيزات الخاصة بمعالجة المياه المستعملة والتي يلقي بها في البحر.

• جميلة/أ

متعددة، حسب الوزير الذي أشار إلى أن أغلب الآبار يتم تلويثها وتركها مهملة. مجمع "تونيك" للتغليف هي واحدة من المؤسسات التي تعاني مشاكل منذ سنوات. يقول الوزير- الذي طالب مسيريه بإدراج محطة للتجفيف وأخرى للمعالجة في أقرب الأجل، وهو ما التزم به المؤسسة في أجل لا تتعدى السنة الجارية تفاديا لعقوبات ثقيلة تضاف إلى أولى العقوبات المطبقة على عملاق الصناعة الورقية لمخالفته قواعد بيئية، وهو الذي يقف وراء تلوث الواجهة البحرية لبوسماعيل (تيبازة) والتي كانت محل احتجاج سكان المنطقة. الوزير أمر بغلق المؤسسة لمدة شهر من 15 جويلية إلى 15 أوت في خطوة لتخفيف نشاط المؤسسة وتمكين المواطنين من الاستفادة من مياه البحر. للإشارة، ركزت الجزائر في إطار مصادقتها على اتفاقية ستوكهولم التي انضمت إليها 179 دولة، على بعض المواد الخطيرة على غرار زيوت الاسكرال المتواجدة بالمحركات والمولدات القديمة، وتم على هذا الأساس التخلص من كمية هامة من زيت الاسكرال قدرت بـ 440 طنا، بالإضافة إلى التخلص من 605 طن من الأتربة المصابة بنفس الزيت وكمية أخرى من النفايات الملوثة بها والمقدرة بـ 34 طنا.



الجزائر في مجال الموارد المائية باعتبارها إحدى المكونات البيئية الأساسية. وحسب الوزير، فإن أزيد من 50 مليار دولار تم استثمارها من خلال إنجاز سدود وشبكات مياه ومحطات تجفيف وتطهير، غير أن جهود الدولة المدعمة بالقوانين تنقصها مشاركة الحركة الجمعوية والمواطنين باعتبارهم الحلقة الأهم في المعادلة البيئية.

السيد والي أوضح أن إجراءات صارمة ستطبق على المؤسسات الصناعية التي استثمر أصحابها مبالغ مالية ضخمة لتحقيق عوائد هامة دون أن يستثمروا نسبة واحدة من أرباحهم واستثماراتهم للبيئة والمحافظة عليها وفق ما ينص عليه القانون، ومن هذا المنطلق، بات تعيين مندوب للبيئة بالمؤسسات الصناعية لزاما حتى تكون هناك متابعة لكل الخروقات التي تطال البيئة وحتى الموارد الباطنية، لا سيما المياه التي تستغل من الآبار بشكل مجاني بل وتعرض للتلوث دون مبالاة. عقوبات صارمة ستطال كل المخالفين لقواعد البيئة وحمايتها بداية العام القادم حسب الوزير الذي طالب المؤسسات والمصانع بتسريع جلب وسائل خاصة بمعالجة المياه المستعملة وكذا إنشاء محطات تجفيف المياه لتقليل عملية استنزاف المياه الباطنية التي يجري استغلالها من قبل مصانع بشكل مجاني من خلال آبار

وزير القطاع السيد عبد القادر والي طالب المؤسسات الصناعية وأصحاب المشاريع الاستثمارية الضخمة بتعيين مندوب للبيئة على مستواها، كما أمهلها آجالا محددة للالتزام بقوانين البيئة والمحيط المنصوص عليها في أسمى قانون للجمهورية ممثلا في الدستور الذي نصت بعض مواد وبشكل واضح على ضرورة حماية البيئة والموارد الطبيعية بما يضمن مستقبل الأجيال القادمة.

وزير الموارد المائية والبيئة السيد عبد القادر والي أكد لدى إشرافه أمس على إطلاق أشغال ورشة عمل دولية لتحسين المخططات الوطنية المتعلقة بتطبيق اتفاقية ستوكهولم الدولية الخاصة بالملوثات الثابتة، أن قطاع البيئة في الجزائر المرتبط أساسا بقطاع الموارد المائية، قد حظي بقواعد وترسانة قانونية تسنده وتضمن الحماية اللازمة له ومنها الدستور المعدل حديثا، حيث نصت مواد لا سيما المادتين 19 و 68 على ضرورة المحافظة على الموارد الطبيعية والبيئة لضمان مستقبل الأجيال القادمة.

الورشة الدولية الخاصة بتنفيذ توصيات ستوكهولم المتعلقة بالملوثات العضوية الثابتة، والتي ينظمها المركز الوطني لتكنولوجيا الإنتاج النظيف بالتعاون مع الوزارة الوصية وبرنامج التعاون الألماني للتطوير "جي.اي.زاد" سمح بتسليط الضوء على جهود

RENCONTRE INTERNATIONALE À ALGER RELATIVE À LA CONVENTION DE STOCKHOLM

Une liste de 26 nouveaux polluants à éliminer

Abdelkader Ouali, ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, a procédé hier à Alger à l'ouverture des travaux d'un atelier de renforcement des capacités dans le cadre de l'actualisation des plans nationaux de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les nouveaux polluants organiques persistants, ajoutés aux annexes de la convention depuis la cinquième conférence des parties à la convention de Stockholm.

Cet atelier, organisé par le Centre national des technologies de production plus propre, CNTPP, qui a regroupé des délégués venus d'Egypte, de Libye, du Mali, du Maroc, de Mauritanie, du Niger et de la Tunisie, est parrainé par le programme de coopération allemande, GIZ. Dans son allocution, le ministre a tenu à préciser que l'Algérie est un des rares pays qui a procédé à la constitutionnalisation du droit à l'environnement disant que, dans l'amendement de la Constitution en mars 2016 a été très explicite en stipulant dans son article 68 que le citoyen algérien a droit à un environnement sain et que l'Etat œuvre à la préservation de l'environnement.

Le ministre ajoute que cette décision est le couronnement de l'effort déployé par l'Etat depuis une vingtaine d'années en matière de préservation de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie du citoyen algérien. Abdelkader Ouali a fait savoir que l'Etat a mobilisé 50 milliards de dollars dans la réalisation d'infrastructures pour l'exploitation des ressources en eau et plus de deux milliards de dollars pour la mise en place de centres d'enfouissement technique, de centres de tri et aussi pour la formation de cadres des collectivités locales et des unités industrielles dans le domaine de la protection de l'environnement.

Il a situé l'action dynamique de l'Algérie dans sa contribution à la protection de l'environnement global en ratifiant avec la communauté internationale des accords et des conventions, notamment ceux de Paris, de Bâle et ceux de Stockholm dont il est question dans la rencontre internationale



d'aujourd'hui.

Dans ce contexte, Abdelkader Ouali a situé le rôle de la convention de Stockholm adoptée le 22 mai 2001 et entrée en vigueur le 17 mai 2004 en déclarant que l'Algérie a transmis son premier plan national de mise en œuvre de la convention en date du 10 juin 2007, une année avant les délais prévus, et que ce plan a concerné les opérations de l'élimination de produits organiques persistants en donnant ces chiffres, 440 milles tonnes pour l'huile, 605 tonnes

pour les terres contaminées et 34 tonnes pour les déchets souillés.

Il a indiqué que c'est le Centre national des technologies de production plus propre qui agit pour le ministère et que la candidature de ce centre a été proposée pour qu'il soit à la tête des pays de la région. Ce qui fut fait et depuis 2010, avec un mandat allant jusqu'en 2019, le Centre national des technologies de production plus propre dont Mme Fazia Dahleb est directrice générale, se trouve à la tête des pays de la région dont les délégués ont été invités pour la rencontre internationale du Sofitel de trois jours prenant fin ce 28 juillet.

L'objectif spécifique de cette rencontre consiste au renforcement des capacités nationales de la région couverte par le Centre national des technologies de production propre pour l'actualisation de leurs plans nationaux de mise en œuvre de la convention de Stockholm par rapport aux 26 nouveaux polluants organiques persistants ajoutés aux annexes de la convention depuis sa cinquième conférence des parties. Cette rencontre est l'occasion pour Mme Fazia Dahlab, sa directrice générale en sa qualité de coordinatrice des activités du centre régional de la convention de Stockholm pour l'Afrique du nord, de présenter le plan d'action du Centre national des technologies de production plus propre pour la durée de son mandat allant jusqu'en 2019.

Kamel Cheriti

À PARTIR DE DÉCEMBRE **Chaque unité industrielle traitera ses propres déchets**

Le ministre de l'Environnement et des Ressources en eau a mis l'accent mardi, lors d'une rencontre à Alger, réunissant experts et industriels et contrôleurs de son département, sur le fait que désormais chaque unité industrielle devra traiter ses déchets.

Des mesures ont été prises pour limiter la pollution industrielle qui agresse l'eau de mer et des oueds, a annoncé Abdelkader Ouali, rappelant la réactivation des inspections drastiques à l'échelle nationale pour préserver l'eau et l'environnement.

Il a souligné qu'un nombre d'entreprises se sont bel et bien conformées à la loi et investies dans ce sens alors qu'une mise en demeure est lancée contre les retardataires avertissant que le gouvernement ne badine plus sur la pollution de l'environnement, notamment la pollution de l'eau.

Le ministre a cité en exemple l'entreprise d'emballage Tonic appelée à appuyer le processus de réadaptation aux exigences environnementales et accordé la fin décembre 2016 comme dernier délai pour s'y conformer.

Pour rappel, pas moins de 38 milliards de dinars représentant la valeur des déchets qui peuvent être valorisés.

"C'est un manque à gagner pour l'Algérie", a souligné le ministre lors de cette journée de débats et de sensibilisation.

R. N.

KHENCHELA LE BARRAGE DE BABAR ALIMENTERA D'ICI LA FIN DE L'ANNÉE SIX COMMUNES

■ Le barrage de Babar approvisionnera en eau potable d'ici à la fin de l'année en cours la population de six (6) communes de la wilaya de Khenchela à la faveur de l'achèvement du projet de transfert de ses eaux, apprend-on lundi auprès de la direction des ressources en eau.

Les travaux de réalisation de ce projet affichent actuellement 95 % du taux d'avancement, précise Ali Benbadi, cadre à la DRE, soulignant que l'opération, d'un coût de 3,2 milliards DA, porte sur l'installation de 100 km de canalisations, la réalisation de quatre (4) stations de pompage, une (1) station de traitement des eaux d'une capacité de 17.200 m³/jour et deux (2) châteaux d'eau pouvant retenir 7.000 m³. A terme, ce barrage approvisionnera une population totale de 90.000 âmes répartis sur les six (6) communes de Babar, Chechar, Khirane, Ouldja, Tamza, Dejllal et El Mehmel, précise la même source qui note que le ratio journalier par habitant passera de 80 litres actuellement à 150 litres. Le barrage de Babar emmagasine actuellement 38 millions m³ d'eau dont 6 millions seront affectés à l'alimentation en potable et six (6) autres millions de mètres cubes réservés à l'irrigation agricole, indique-t-on.

APS

Industrie / Dépollution

Le gouvernement réclame aux opérateurs leur part écologique

Les opérateurs économiques intervenant dans les activités industrielles ou traditionnelles doivent jouer leur rôle dans la protection de l'environnement, selon Abdelkader Ouali, ministre des Ressources en eau et de l'Environnement, qui intervenait hier à Alger, exhortant ces opérateurs à consentir des investissements en matière d'équipements de dépollution et de traitement des eaux et des acides rejetés.

PAR YANIS KOCEYLA

Le ministre, qui intervenait en marge de l'Atelier international sur «l'actualisation des plans nationaux de Mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les nouveaux polluants organiques persistants (POP's) organisé par le Centre national des technologies de production plus propre (CNTPP) en collaboration avec le Programme de coopération allemande au développement (GIZ), a appelé à «changer de comportement», à combattre la pollution et à préserver la nature.

Aussi, selon Ouali, la finalisation du plan national de mise en œuvre de la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP's) est-elle fixée pour le mois de décembre 2016 «afin de prendre en charge d'autres produits organiques persistants rajou-

tés à la convention de Stockholm. Il faut savoir que la convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP's) a été signée par l'Algérie en 2001 et a été ratifiée par décret présidentiel en 2006. C'est là que l'Algérie a manifesté son engagement envers la communauté internationale pour répondre aux engagements de cette convention internationale. Dans un premier temps, la convention a interdit la production et l'utilisation de douze POP's : des pesticides, des polluants industriels et les émissions non intentionnelles et les PCB (huiles à Askarels)... Les premières conférences des parties ont interdit 12 POP's, la 5e partie de la convention a ajouté neuf autres polluants POP's, jusqu'à 2011 ; il a été recensé 21 POP's. Jusqu'à la dernière conférence, la 7e du nombre, il a été répertorié 26 POP's.



Abdelkader Ouali, ministre des Ressources en eau et de l'Environnement

Pour la mise en œuvre de cette convention internationale, il est exigé des pays signataires de réaliser un Plan national de mise (PNM) en œuvre de la convention deux ans après la ratification. Les POP's sont des polluants très dangereux qui persistent dans la nature et deviennent difficiles à éliminer en raison de leur pouvoir accumulateur.

L'Algérie a réalisé son PNM de cette convention par rapport aux 12 POP's qui ont été identifiés, aujourd'hui elle est appelée comme l'ensemble des pays signataires à actualiser son PNM du fait que les premiers plans qui ont été réalisés

ont inventorié 12 POP's. Il s'agit aujourd'hui de les actualiser par rapport aux 26 POP's, a indiqué Mme Fazia Dahlab, directrice générale du CNTPP et coordinatrice du Centre régional de la convention de Stockholm pour la région Afrique du Nord. Dans ce contexte, l'Algérie a ciblé en priorité les PCB (huiles à Askarels) dans le cadre du 1^{er} PNM, et une opération d'élimination des produits POP's a été réalisée et portée sur l'élimination de 440 tonnes d'huiles à base de PCB, l'élimination de 605 tonnes de terres contaminées par les Askarels et l'élimination de 34 tonnes de déchets souillés par les PCB. ■



Photo : Fouad S.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La société civile sollicitée en tant que partenaire

LE MINISTRE DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT, ABDELKADER OUALI, a appelé, hier, les associations algériennes à être partie prenante dans la politique nationale de la protection de l'environnement.

DANS une déclaration en marge de l'ouverture d'un atelier international sur l'actualisation des plans nationaux de mise en œuvre de la convention de Stockholm, le ministre a signalé que c'est le seul élément qui manque pour mener à bien cette politique. «Les associations sont le seul partenaire qui manque pour mettre en branle les mécanismes mis en place dans le cadre de la politique de l'environnement. La préservation de ce dernier est consacré dans la Constitution dans ses articles 19 et 68, et les établissements publics chargés de la réalisation de cette politique, en collaboration avec les directions régionales et locales, fonctionnent d'ores et déjà sur la base de textes juridiques», indique-t-il. Reste maintenant, selon lui, à activer le rôle des associations en matière de sensibilisation et d'inciter les industriels à investir dans le traitement de leurs rejets, que ce soit sous forme d'eau, de boue ou d'autres composants. Le ministre a signalé, dans ce contexte, l'aspect économique du tri sélectif des déchets qui n'est pas exploité. «La non-exploitation du tri sélec-

tif nous fait perdre 30.000 milliards de dinars. Les opérateurs économiques qui polluent sont contraints de mettre en place les dispositifs de traitement de tous les rejets. Certaines usines traitent les rejets. Nous favorisons la citoyenneté économique mais si les usines ne se plient pas à la réglementation, au respect de l'environnement, des sanctions seront de vigueur», prévient-il. Citant l'entreprise Tonic, le ministre a fait savoir que cette entreprise s'est engagée à installer un dispositif de traitement de ses eaux usées avant la fin 2016. Tonic suspendra ses activités de juillet à août, sur instruction des pouvoirs publics, pour diminuer la pollution et permettre aux estivateurs de jouir d'un environnement sain. «Nous allons désigner des délégués de l'environnement dans toutes les usines qui n'en ont pas. Certains opérateurs puisent de l'eau gratuitement», précise-t-il. Pour revenir à cet atelier international, la coordinatrice du centre régional de la convention de Stockholm, M^{me} Dahlab, a expliqué qu'il s'agit d'actualiser les plans de mise en œuvre en fonction de la nouvelle liste des polluants organiques persistants (Pops), interdits par cette conven-

tion. «Ce sont des produits chimiques toxiques dangereux pour l'environnement et pour l'homme et qu'il est très difficile d'éliminer car ils ont un pouvoir accumulateur», dit-elle. A propos de l'Algérie, le ministre a affirmé qu'elle a été choisie comme point focal régional pour la mise en œuvre de cette convention. L'Algérie, en effet, représente les pays du nord dans cette convention via le Centre national des technologies de production plus propre, retenu comme centre régional pour trois mandats consécutifs (de 2011 à 2019).

Le ministre a indiqué que le premier plan national de mise en œuvre de l'Algérie a permis l'élimination de 440.000 tonnes d'huiles à base d'askarels, de 605.000 tonnes de terres et 34.000 tonnes de déchets contaminés par les askarels. «La finalisation du deuxième plan national de mise en œuvre est fixée pour décembre 2016 afin de prendre en charge d'autres Pops, rajoutés à la convention de Stockholm», souligne le ministre en signalant que l'Algérie a consacré 50 milliards de dollars dans le secteur de l'eau et plus de 2 milliards de dollars dans l'environnement.

■ Farida Belkhir

Aïn Defla

18 forages en cours de réalisation

Dix-huit forages destinés à l'alimentation en eau potable sont en cours de réalisation dans la wilaya d'Aïn Defla, a-t-on appris d'un responsable de la direction locale des ressources en eau (DRE). Quinze communes de la wilaya sont concernées par cette opération destinée à l'amélioration de l'AEP, a indiqué le chef du

service mobilisation de la ressource hydrique à la même direction, Fethi Loufar, signalant que le projet devrait être réceptionné au cours du premier semestre de l'année 2017. Ce projet, dont la réalisation a été confiée à deux entreprises algériennes, renforcera, une fois opérationnel, l'AEP des communes en question

avec notamment une amélioration du débit qui devrait avoisiner les 200 litres par jour et par habitant à l'échéance indiquée, a souligné M. Loufar. Les communes concernées par ces forages sont Djendel, Benallel, Oued Chorfa, Aïn Defla, Aïn Le chiakh, Zeddine, Aïn Soltane, Bordj Emir Khaled, El Attaf, Miliana, Aïn

Bouyahia, Birbouche, Djellida, El Abadia et Khémis Miliana, a-t-on précisé de même source. Aussitôt la réalisation des forages achevée, deux autres opérations seront lancées, en l'occurrence, celles se rapportant au génie civil de ces structures ainsi qu'à leur raccordement en électricité, a-t-on soutenu.

F.T.